

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Mexique a toujours insisté sur l'importance de l'instruction et de la formation pour assurer le bien-être de sa population et le développement du pays. La Constitution mexicaine proclame que tous les citoyens mexicains ont droit à l'instruction et que toutes les entreprises doivent dispenser à leurs travailleurs une formation en cours d'emploi. Ce cadre légal constitue la base d'une demande continue de services d'enseignement et de formation, ainsi que de matériel et de systèmes nécessaires pour les assurer.

En 1921, le Secrétariat de l'Éducation publique (Secretaría de Educación Pública - SEP) a été créé pour faire appliquer la Constitution et la Loi sur l'éducation, qui garantissent une instruction gratuite et laïque à tous les citoyens mexicains par le biais du système scolaire public. L'école maternelle et l'école primaire sont obligatoires pour les enfants de 3 à 14 ans. Le cycle suivant se compose de deux niveaux: l'école secondaire (secundaria) et l'école secondaire supérieure (preparatoria ou bachillerato), chacun d'eux étant habituellement de trois ans, qui mènent aux études de préparation à la licence et aux études supérieures. Il y a également des écoles moyennes professionnelles, qui décernent un diplôme final d'études techniques. Aux niveaux supérieurs, il y a trois choix: études